ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 19 Avril 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD

Présents: M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, GUELHES Bernard, LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb.

Absents excusés: Mme CHAZAL Stéphanie, MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, MARTINEZ Vincent, AJJANI Rachid, AJJANI Hicham, VAN MEEL Alan.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

LES ARBITRES CONVOQUES EN APPEL DISCIPLINAIRE ET NE POUVANT SE DEPLACER DOIVENT IMPERATIVEMENT PRESENTER UN JUSTIFICATIF EN CAS D'ABSENCE OU DEMANDER UN REPORT. ART.21 PARAGRAPHE12.

La commission demande le remboursement du dépassement aux arbitres suivants :

Monsieur **TADLAOUI MAHER Youssef**, U15F à 8 AS RASTEAU / ST REMY du 16-10-2022, trop perçu de 22euros à rembourser au club de AS RASTEAU, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur **BELHADRI Yanis**, U15F à 8 RASTEAU / AVC AVIGNON du 05-02-2022, trop perçu de 35euros à rembourser au club de AS RASTEAU, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur **BELHADRI Yanis** U15 F VENTOUX SUD / COURTHEZON du 26-02-2022, trop perçu de 35euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur **DHEM Otmane** U15 F à 8 VENTOUX SUD / APT, du 5-03-2022, trop perçu de 22euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur **EFE Mathieu** U18 F à 8, VENTOUX SUD / US TOURAINE DU 23-10-2021, trop perçu de 27euros à rembourser au club de VENTOUX SUD , sous réserve de sanction ultérieure. <u>De plus nous vous demandons Monsieur EFE d'utiliser des feuilles de frais de 2021-2022 (disponible sur le site).</u>

Monsieur **AUBERT Adrien**, Coupe U15F à 8, VENTOUX SUD / SC COURTHEZON du 06 11 2021, trop perçu de 35euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure.

Nous vous rappelons les catégories soumises à la péréquation :

- *D1
- *D2
- *D3
- *Coupe Grand Vaucluse seniors
- *Coupe Roumagoux Seniors
- *Coupe Ulysse Fabre seniors
- *Coupe Espérance seniors
- *U14 D1
- *U15 D1
- *U16 D1
- *U17 D1
- *U19 D1

Pour toutes les autres rencontres vous devez **IMPERATIVEMENT** vous faire régler vos frais d'arbitrage par le club RECEVANT.

Face à la recrudescence des feuilles de mission liées à l'arbitrage, le District se doit de vous informer qu'il est dans l'obligation de cesser le règlement de vos frais non acquittés.

CORRESPONDANCES

CLUBS

Si un arbitre ne présente pas une feuille de frais réglementaire (voir sur le site du District), les clubs ne doivent pas régler les indemnités de match

- -F.A. CHATEAURENARD reçu votre courrier
- -SP.C. MONTFAVET réponse faite
- **-SUD LUBERON ENT. S**. nous allons faire le nécessaire, la prochaine fois ne réglez pas l'arbitre si il ne présente pas la nouvelle feuille de frais
- -F.A. VAL DURANCE note de frais transmise et corrigée
- -SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE dans la mesure du possible

ARBITRES

- M. BOUAITA Samir note de frais transmise
- M. M'HAYA Youssef mail transmis aux statuts et réglements
- Melle FRANK Elise regarder vos désignations à partir de 19h00 le vendredi. Merci pour vos excuses
- M. DGHOUGHI Hicham reçu votre courrier
- M. COLOMBO Stephan bien reçu votre mail
- M. SAEZ François bien reçu votre certificat médical, prenez le temps de vous reposer
- M. ESSADIKI Youssef désolé mais votre courrier n'est pas très clair
- M. HOUMADI Moussa nous avons eu la réponse pour vos indisponibilités tardives, vous êtes remis dans vos droits
- M. BELHADRI Boudia note de frais transmise
- M. DOUAIRI Aziz dans la mesure du possible
- M. BOUAISS Amine note de frais transmise
- M. BEN MALEM Mohamed certificat médical reçu, que votre enfant se rétablisse vite
- M. MRIOUAH Chadi dans la mesure du possible
- M. KOUARA Hassane reçu votre rapport

JUSTIFICATIFS EN ATTENTE : BO du 19/04/2022

- M. DJELLASSI Ylies 17/04/2022
- M. BENDKHIS Amin 16/04/2022 au 17/04/2022
- M. ROUVIERE Noë 17/04/2022
- M. SAHKI Rayan 16/04/2022 au 17/04/2022
- M. TOSELLO Hugo 23/04/2022 au 24/04/2022
- M. HERNANDEZ Jésus 23/04/2022

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS.
MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.
DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE
L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- M. DJELASSI Ylies 17/04/2022
- M. COLOMBO Stephan 30/04/2022
- M. COLOMBO Stephan 07/05/2022 au 08/05/2022

- M. COLOMBO Stephan 21/05/2022
- M. SAHNOUNE Samy 24/04/2022 au 25/04/2022
- M. SAEZ François 13/04/2022 au 30/06/2022
- M. BENDKHIS Amin 16/04/2022 au 17/04/2022
- M. ERRAKHAOUI Jamal 02/05/2022 au 30/06/2022
- M. ROUVIERE Noë 17/04/2022
- M. HOUMADI Moussa 23/04/2022 (samedi)
- M. HOUMADI Moussa 07/05/2022 (samedi)
- M. HOUMADI Moussa 14/05/2022 (samedi)
- M. SAHKI Rayan 16/04/2022 au 17/04/2022
- M. MOUSSA Ikan 10/05/2022 au 17/05/2022
- M. TAHRI Salim 19/06/2022 (dimanche) (8h00-14h00)
- M. TAHRI Salim 01/05/2022 au 08/05/2022 (dimanche) (8h00-14h00)
- M. BOUAISS Fouad 01/05/2022
- M. TABICH Omar 24/04/2022 au 31/05/2022 (dimanche)
- M. TAHRI Salim 29/05/2022
- M. TOSELLO Hugo 23/04/2022 au 24/04/2022
- M. TOSELLO Hugo 01/05/2022
- M. HERNANDEZ Jésus 23/04/2022
- M. HERNANDEZ Jésus 08/05/2022
- M. HERNANDEZ Jésus 21/05/2022
- M. HERNANDEZ Jésus 29/05/2022
- M. MARC Antoine 28/05/2022
- M. DONADIO Julien 08/05/2022
- M. SAHNOUNE Samy 28/05/2022 au 30/05/2022
- M. RAMY Mostafa 01/05/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contrairement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55